

LA DECHARGE DES GRANGES

Le site de la décharge des Granges a été aménagé en parking et il n'est plus possible d'y entreposer les déchets inertes habituels.

Il n'existe pas d'autres endroits pour le stockage de vos déchets inertes à Valloire, en attendant la réalisation d'une nouvelle décharge. Il faut porter vos matériaux dans les décharges de la vallée. En cas de besoin ou de conseil, vous pouvez joindre la déchetterie ou les services techniques.

PETIT RAPPEL CONCERNANT LE TRI SELECTIF

On met dans les bacs jaunes :

- Tous les flaconnages plastiques (y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise, de ketchup)
- les briques alimentaires
- les boîtes et emballages en carton ainsi que les petits cartons
- les boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques
- les journaux, magazines, prospectus, papiers, les enveloppes et les enveloppes à fenêtre (sauf les enveloppes en papier kraft)



Sont interdits dans les bacs jaunes et vont dans les ordures ménagères : les pots de yaourt et de crème fraîche, les tubes de dentifrice, les sacs et films plastiques, les couches bébé, les barquettes en polystyrène, le papier aluminium, les enveloppes en papier kraft, les papiers gras et salis...

On met dans les bacs verts : les bouteilles en verre, pots en verre (type confiture ou nourriture infantile).

LES ABRIS POUBELLES ET LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Les conteneurs semi-enterrés remplacent au fur et à mesure les abris poubelles. Ces lieux sont nettoyés régulièrement par les services techniques et le maintien de leur propreté est de la responsabilité de chacun d'entre vous. **Il est formellement interdit d'y entreposer des cartons ou d'y déverser des huiles végétales.** La déchetterie est à votre disposition pour ces déchets. De plus, un service de ramassage des huiles pour les professionnels est mis en place avec la société Tri-Alp.

LA DECHETERIE

La déchetterie vous accueille du lundi au vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h.

Des bennes sont à votre disposition pour déposer: tout venant incinérable (bois), ferraille, carton, déchets verts, électroménager et produits électroniques en fin de vie, déchets ménagers spéciaux, huiles de vidange, huiles végétales... Il est interdit de déposer de grosses branches ou des souches d'arbres avec la benne à déchets verts.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie pendant les heures d'ouverture. Une facilité d'accès est mise en place pour les entreprises d'espaces verts.

Tout dépôt incongru fera l'objet d'une enquête pour établir les responsables et appliquer les amendes dues.